



Assemblée générale

Distr. générale
25 novembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 134 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport indique les ajustements à apporter aux crédits ouverts pour tenir compte des variations des paramètres du calcul initial, des dépenses imprévues et extraordinaires et des nouveaux mandats et décisions qu'il y a lieu d'envisager dans le présent rapport selon les arrangements approuvés par l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session.

Aux chapitres des dépenses, le montant révisé des ressources nécessaires s'élève à 5 460,7 millions de dollars, soit 51,9 millions de dollars de plus que les crédits approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/248 B, 70/248 C, et 70/249 A à C. Aux chapitres des recettes, le montant révisé s'élève à 533,1 millions de dollars, en augmentation de 1,2 million de dollars.



I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'exécution du budget-programme, qui couvre la première année de l'exercice biennal, a principalement pour objet d'indiquer les ajustements dictés par les fluctuations des taux d'inflation et des taux de change et les modifications subies par les coûts standard utilisés dans le calcul initial des crédits à ouvrir, et ce, comme suite à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/32/8 and Corr.1, par. 14), que l'Assemblée générale a fait sienne à sa trente-deuxième session (résolution 32/211).

2. Il est également tenu compte des nouveaux mandats approuvés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité après l'adoption du budget-programme, des dépenses imprévues et extraordinaires qui n'ont pu être reportées à la deuxième année de l'exercice biennal ainsi que des décisions des organes directeurs qu'il y a lieu d'examiner dans le contexte du présent rapport.

3. Les tableaux 1.A et 1.B rendent brièvement compte de l'augmentation du montant révisé des ressources nécessaires aux chapitres des dépenses et aux chapitres des recettes.

Tableau 1

A. Chapitres des dépenses : récapitulatif du montant révisé des ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant initial des crédits ouverts^a</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Augmentation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Dépenses	5 408 719,5	5 460 675,2	51 955,7	1,0

^a Voir résolutions 70/248 B, 70/248 C et 70/249 A à C,

B. Chapitres des recettes : récapitulatif du montant révisé des ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Prévisions de recettes</i>	<i>Montant estimatif révisé</i>	<i>Augmentation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Recettes ^a	531 885,7	533 073,0	1 187,3	0,2

^a Les prévisions de recettes viennent en déduction des montants à mettre en recouvrement auprès des États Membres.

4. On trouvera ci-après aux sous-sections C à F de la section II l'explication des variations des hypothèses de coût retenues aux fins du calcul du montant initial des crédits ouverts. Les tableaux 1 à 4 et les annexes I à III indiquent non seulement les hypothèses de coût mais aussi les révisions proposées pour l'exercice 2016-2017 et leurs incidences par chapitre budgétaire et par lieu d'affectation :

- Tableau 1 : taux de change et d'inflation utilisés pour déterminer le montant initial des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 et taux proposés dans le présent rapport;
- Tableau 2 : coefficients d'ajustement utilisés pour déterminer le montant initial des crédits ouverts et coefficients effectifs fixés pour l'année 2016 par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et taux révisés proposés pour 2017;
- Tableau 3 : taux de change effectifs utilisés pour les opérations de l'ONU dans ses différents lieux d'affectation durant les 10 premiers mois de 2016;
- Tableau 4 : données sur les ajustements au coût de la vie ayant servi à déterminer le montant initial des crédits à affecter au titre de l'exercice biennal 2016-2017 aux traitements des agents des services généraux et des catégories apparentées, les ajustements effectivement opérés en 2016 et les prévisions révisées pour 2017;
- Annexe I : prévisions révisées :
 - A : Par chapitre budgétaire et principal facteur de variation;
 - B : Par lieu d'affectation et principal facteur de variation;
- Annexe II : prévisions révisées concernant les activités financières communes et les mesures de sécurité interorganisations, par principal facteur de variation;
- Annexe III : état au 30 septembre 2016 des dépenses engagées au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2016-2017.

II. Chapitres des dépenses

5. L'évolution des variables mentionnées ci-après viendrait provoquer une augmentation de 51,9 millions de dollars du montant des dépenses et porter celles-ci à 5 460,7 millions de dollars pour l'exercice biennal, ces chiffres se décomposant comme indiqué au tableau 2.

Tableau 2

Modifications envisagées des prévisions de dépenses au titre de l'exercice biennal 2016-2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Facteur</i>
Crédits initialement ouverts	5 401 794,4	Résolution 70/249 A à C
Crédits additionnels ^a	6 925,1	Résolutions 70/248 B et 70/248 C
Budget-programme	5 408 719,5	
a) Dépenses imprévues et extraordinaires	8 152,2	Engagements approuvés par le Comité consultatif, certifiés par le Secrétaire général au titre de la paix et de la sécurité et des mesures de sécurité interorganisations et par le Président de la Cour internationale de Justice conformément à la résolution 70/250

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Facteur</i>
b) Décisions des organes directeurs :		
Subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone	1 444,4	Résolution 70/248 (voir sect. VII)
Subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens	10 926,8	Résolution 70/248 (voir sect. IV)
Prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon de 2030 »		– Résolution 70/248 (voir sect. XI). Le Secrétaire général les proposera en présentant l'état des incidences sur le budget-programme de l'appui à fournir aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba.
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok	379,5	Résolution 70/248 (voir sect. XII)
c) Modifications des hypothèses budgétaires		
Taux de change	59 630,1	Taux de change utilisé aux fins des opérations de l'ONU
Achats à terme	(11 955,9)	Taux de change utilisé aux fins des opérations de l'ONU
Taux d'inflation	(12 850,1)	Indices des prix à la consommation, coefficients d'ajustement fixés par la CFPI et ajustements effectifs au coût de la vie
Coûts standard	30 322,6	Traitements effectivement versés, dépenses communes de personnel et contributions du personnel
Taux de vacance de postes	(34 093,9)	Moyennes actualisées des taux de vacance
Montant total révisé	5 460 675,2	

^a Y compris les montants approuvés par l'Assemblée générale durant la reprise de sa soixante-dixième session : a) des prévisions de dépenses révisées du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 au titre des chapitres 27, Aide humanitaire, et 36, Contributions du personnel : Mécanisme de surveillance des Nations Unies; et b) des prévisions de dépenses révisées du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 concernant l'avenir des opérations de paix des Nations Unies : mise en œuvre des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix au titre des chapitres 3, Affaires politiques, 29D, Bureau des services centraux d'appui, et 36, Contributions du personnel.

6. Le Secrétaire général a établi et établira s'il y a lieu des prévisions de dépenses révisées et les états des incidences sur le budget-programme des résolutions dont les grandes commissions examinent le projet pendant la présente session de l'Assemblée générale. Les montants correspondants font l'objet de rapports autres que le présent mais seront révisés, s'il y a lieu, pour tenir compte des paramètres de coûts que l'Assemblée viendrait à approuver en examinant le présent

rapport et auront un effet sur le niveau général des crédits révisés, sous réserve de ce que l'Assemblée viendrait à décider. Au moment de l'établissement du présent rapport, les montants proposés dans les rapports en question étaient de l'ordre de 145,2 millions de dollars se décomposant comme suit par chapitre :

- a) Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/71/163, A/71/436) (2,7 millions de dollars);
- b) Proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/71/333 et Corr.1, A/71/570) (0,9 million de dollars);
- c) Huitième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390) (4,0 millions dollars);
- d) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2016 (A/71/401 et Add.1) (3,5 millions de dollars);
- e) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ainsi qu'à sa vingt-quatrième session extraordinaire (A/71/623) (15,1 millions de dollars);
- f) Prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans la résolution 70/290 de l'Assemblée générale intitulée, « Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants (A/71/345, A/71/597) (0,3 million de dollars);
- g) Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens (A/71/338, A/71/550) (16,2 million de dollars);
- h) Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra-Leone (A/71/386, A/71/613) (\$3,0 million);
- i) Prévisions révisées concernant le chapitre 7 (Cour internationale de Justice) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/560) (\$0,1 million de dollars);
- j) Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2017 (A/71/365 et Add.1 à 6) (60,6 millions de dollars), à l'exclusion de la Mission des Nations Unies en Colombie;
- k) Rapport du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/71/417) (0,3 million de dollars);
- l) Restructuration du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (A/71/218 et Corr.1, A/71/584) (diminution de 0,3 million de dollars);
- m) Contribution proposée du Secrétariat au mécanisme de partage des coûts du système des coordonnateurs résidents (A/70/703) (13,3 millions de dollars);

n) Appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/71/534) (24,5 millions de dollars);

o) État des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/71/L.65/Rev.1 : Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (A/C.5/71/13) (0,3 million de dollars);

p) État des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/71/L.41 : Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (A/C.5/71/12) (0,7 million de dollars).

7. De plus, il y aurait lieu d'établir l'état des incidences sur le budget-programme d'un certain nombre d'autres projets de résolution non encore présentés à l'Assemblée générale.

A. Dépenses imprévues et extraordinaires (dépassement des crédits : 8 152 200 dollars)

8. En vertu de sa résolution 70/250 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2016-2017, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les Questions administratives et budgétaires, à contracter des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité, à concurrence de 8 millions de dollars des États-Unis pour chacune des deux années; les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait à des dépenses occasionnées par un certain nombre de situations à la Cour comme prescrit au paragraphe 1 b) de la résolution; et les engagements d'un montant total maximum d'1 million de dollars, dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires aux fins des mesures de sécurité visées au paragraphe 1 c).

9. Comme indiqué dans le tableau 3.A-C, des engagements d'un montant de 8,15 millions de dollars ont été contractés, à savoir :

a) les engagements approuvés par le Comité consultatif, se rapportant : i) à la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne; ii) à la prévention de la détérioration de la situation des droits de l'homme au Burundi; iii) à la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud; et iv) à la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée; (5,5 millions de dollars), qui sont présentés dans le tableau 3.A;

b) les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité et à des mesures de sécurité (2,6 millions de dollars), comme indiqué dans le tableau 3.B;

c) les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait à des dépenses imprévues concernant la Cour (0,05 million de dollars), comme indiqué dans le tableau 3.C.

10. Ces dépenses, qui concernent les chapitres 2, 3, 7, 24, 29F, et 34, sont indiquées ci-après.

Tableau 3

Dépenses imprévues et extraordinaires

A. Engagements approuvés par le Comité consultatif (5 482 500 dollars)^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Prévention de la détérioration de la situation des droits de l'homme au Burundi	155,2
Situation des droits de l'homme au Soudan du Sud	72,4
La situation des droits de l'homme en République arabe syrienne	349,0

Chapitre 24. Droits de l'homme

Prévention de la détérioration de la situation des droits de l'homme au Burundi	636,1
Situation des droits de l'homme au Soudan du Sud	431,3
La situation des droits de l'homme en République arabe syrienne	3 550,2
Situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée	276,1

Chapitre 29F. Administration (Genève)

Situation des droits de l'homme au Soudan du Sud	12,2
--	------

Total partiel^b	5 482,5
----------------------------------	----------------

^a Ces montants ont été calculés sur la base de dépenses effectivement engagées et sont par conséquent inférieurs à la somme globale approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

^b Ce montant ne tient pas compte des engagements approuvés par le Comité consultatif concernant la Mission des Nations Unies en Colombie (8,5 millions de dollars); et du dépassement de crédits à l'appui du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie (4,7 millions de dollars), de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (5,0 millions de dollars), et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (1,2 millions de dollars), demandés au titre du projet de budget global des missions politiques spéciales, dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité.

B. Engagements approuvés par le Secrétaire général (2 619 700 dollars)^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre 3. Affaires politiques

Délégué du Secrétaire général au processus de paix colombien	481,3
Examen du dispositif de consolidation de la paix	170,9
Conseiller principal pour l'Asie et le Pacifique	93,0
Étude sur la jeunesse, la paix et la sécurité	409,6

Commission d'enquête sur la République arabe syrienne	739,3
Chapitre 34. Sûreté et sécurité	
Sécurité du Haut-Commissaire aux droits de l'homme	725,6
Total partiel^b	2 619,7

^a Ces montants ont été calculés sur la base de dépenses effectivement engagées et sont par conséquent inférieurs à la somme globale approuvée par le Secrétaire général.

^b Ce montant ne tient pas compte des engagements approuvés par le Secrétaire général concernant le lancement de la Mission des Nations Unies en Colombie au titre du projet de budget global des missions politiques spéciales, demandés dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité.

C. Engagements approuvés par le Président de la Cour internationale de Justice (50 000 dollars)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre 7. Cour internationale de Justice	
Désignation d'experts conformément à l'article 50 du Statut de la Cour	50,0
Total partiel	50,0

B. Décisions des organes directeurs

1. Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

Chapitre 33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (379 500 dollars)

11. L'Assemblée générale, à la section XII de sa résolution 70/248, a autorisé le Secrétaire général à contracter des engagements d'un montant ne dépassant pas 400 000 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 afin de couvrir les dépenses pour actualiser sa proposition et l'estimation des dépenses pour l'exécution des travaux par étapes ou en une seule fois, en envisageant, d'une part, la possibilité de ne régler que la question des risques sismiques et, d'autre part, la possibilité de procéder aussi à la rénovation des bâtiments, au remplacement des équipements en fin de vie et à d'autres travaux, de manière à pouvoir choisir le mode d'exécution le plus économique et le plus efficient. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter des informations à ce sujet dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.

12. Le montant estimatif des dépenses d'ici la fin décembre 2016 s'élève à 379 500 dollars. Il est donc demandé dans le présent rapport, l'ouverture d'un crédit d'un montant de 379 500 dollars au titre du chapitre 33 du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

2. Subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens

Chapitre 8. Affaires juridiques (10 926 800 dollars)

13. À la section IV de sa résolution 70/248, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter des engagements d'un montant ne dépassant pas 12,1 millions de dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement de la composante internationale des Chambres extraordinaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et l'a prié de lui présenter des informations sur les engagements qu'il aura contractés durant la partie principale de sa soixante et onzième session ainsi qu'un examen exhaustif de la question du financement futur des Chambres extraordinaires en 2017 et au-delà.

14. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée, le Secrétaire général a soumis un rapport sur la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens (A/71/338) dans lequel il rend compte des progrès accomplis par les Chambres depuis son dernier rapport, fournit une prévision de l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses pour 2016, présente le budget révisé des Chambres extraordinaires pour 2017 et demande à l'Assemblée d'approuver l'ouverture de crédits pour une subvention d'un montant de 16,2 millions de dollars destinée à la composante internationale des Chambres extraordinaires pour 2017. L'utilisation des engagements autorisés pour 2016 est détaillée aux paragraphes 33 et 34 du rapport du Secrétaire général. Cela étant, il est demandé dans le présent rapport, l'ouverture d'un crédit d'un montant de 10 926 800 dollars pour couvrir les engagements autorisés pour 2016, au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.

3. Subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

Chapitre 8. Affaires juridiques (1 444 400 dollars)

15. À la section VII de sa résolution 70/248, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter des engagements de dépenses d'un montant maximum de 2,4 millions de dollars pour compléter, à titre de soudure, les contributions volontaires disponibles pour le financement du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et l'a prié de lui présenter des informations sur les engagements contractés durant la partie principale de sa soixante et onzième session.

16. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté un rapport sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et la demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone (A/71/386 et Corr.1) dans lequel il indique de quelle façon l'autorisation d'engagement de dépenses a été utilisée, expose les possibilités qui s'offrent au Tribunal en matière de futurs arrangements financiers et contient une demande de subvention pour permettre au Tribunal de continuer de s'acquitter de son mandat en 2017. L'utilisation des engagements autorisés pour 2016 est détaillée au paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général, dans lequel le Tribunal prévoit que sur l'autorisation d'engagement de dépenses, un montant de 1,4 million de dollars sera utilisé au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Compte tenu de ces éléments, il est demandé dans le présent rapport, l'ouverture

d'un crédit d'un montant de 1 444 400 dollars, au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.

4. Prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

17. À la section XI de sa résolution 70/248, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter des engagements d'un montant ne dépassant pas 7,5 millions de dollars pour la première année de l'exercice biennal 2016-2017 pour financer l'application des décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. À la section I de sa résolution 70/248 C, l'Assemblée a souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport (A/70/883), et notamment à celle visant à prier le Secrétaire général de lui soumettre une proposition détaillée sur la façon de mener de manière efficace et efficiente les activités prescrites d'appui au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba.

18. Conformément à la demande de l'Assemblée, le Secrétaire général a présenté un rapport sur la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable et le Programme d'Action d'Addis-Abeba (A/71/534), dans lequel, aux paragraphes 173 et 174, il demande l'ouverture d'un crédit pour couvrir des autorisations de dépenses d'un montant de 6,1 millions de dollars, que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 70/248 A.

C. Variation des taux de change (surutilisation des crédits de 47 674 200 dollars comprenant 59 630 100 dollars liés à l'écart entre les taux de change retenus dans le budget pour le calcul du montant initial des crédits à ouvrir et les taux actualisés présentés dans le rapport, annulée en partie par 11 955 900 dollars de recettes issues d'achats à terme de francs suisses et d'euros.)

19. Conformément à la section IX de la résolution 69/274 A de l'Assemblée générale, les taux de change budgétisés approuvés au titre du crédit initial ouvert sont fondés sur les taux de change à terme pour lesquels il existe un taux à terme actif. Pour le birr éthiopien, la livre libanaise et le dollar de Trinité-et-Tobago, pour lesquels il n'y a pas de marché à terme, c'est le dernier taux de change opérationnel qui a été utilisé.

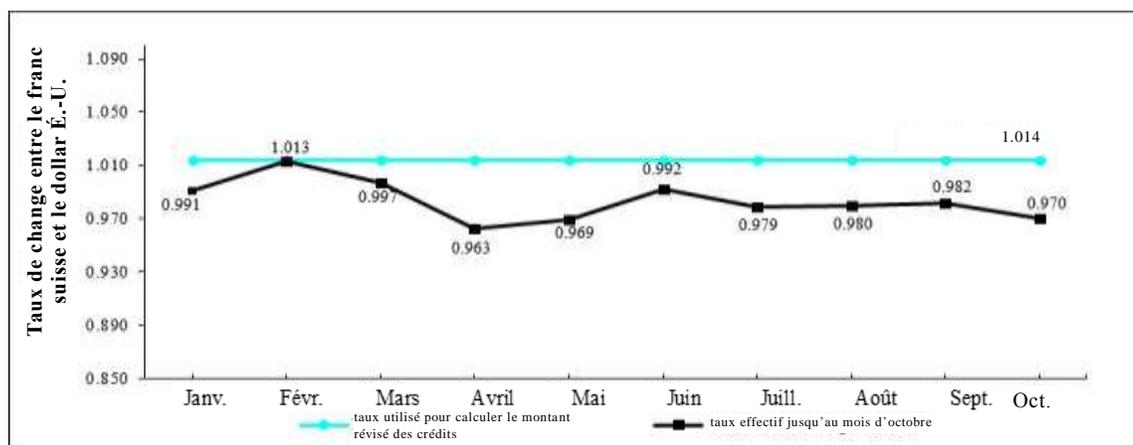
20. Aux fins du présent rapport d'exécution, on a appliqué pour 2016 le taux de change pratiqué de janvier à octobre 2016, les taux à terme du franc suisse et de l'euro l'ayant été pour novembre et décembre 2016. On a utilisé, pour 2017, les taux à terme révisés du franc suisse et de l'euro (en vigueur au moment de la passation du contrat en octobre 2016). En ce qui concerne les autres lieux d'affectation pour lesquels il existe un marché à terme, on a appliqué le taux à terme révisé pour

novembre et décembre 2016 et pour l'année 2017, sauf pour le birr éthiopien, la livre libanaise et le dollar de Trinité-et-Tobago, dans le cas desquels on a appliqué le taux de change au comptant du mois d'octobre pour novembre et décembre 2016 et pour l'année 2017.

21. L'augmentation nette d'un montant de 59,6 millions de dollars correspond à l'incidence de la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à un certain nombre de monnaies, si on compare les taux opérationnels constatés à ce jour à ceux utilisés pour le calcul de l'ouverture de crédits initiale.

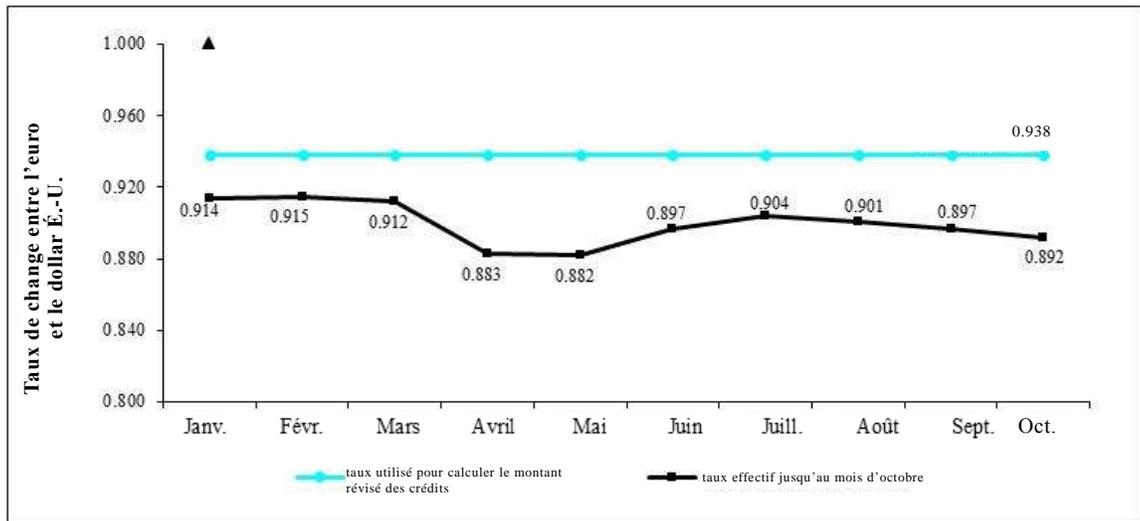
22. Dans le cas du franc suisse, le taux de change moyen pour 2016 calculé sur la base des taux effectivement enregistrés entre janvier et octobre a été de 0,989 franc suisse pour 1 dollar, alors que l'hypothèse retenue pour l'ouverture de crédits initiale était de 1,014 franc suisse pour 1 dollar. Le taux à terme révisé de 0,960 franc suisse pour 1 dollar (lorsque le contrat a été passé en octobre 2016) a été utilisé aux fins du présent rapport pour 2017. Cette modification a entraîné une augmentation de 46,1 millions de dollars. La figure I montre l'évolution du taux de change du franc suisse par rapport au dollar au cours de la période de janvier à octobre 2016.

Figure I
Évolution du taux de change du franc suisse par rapport au dollar des États-Unis en 2016



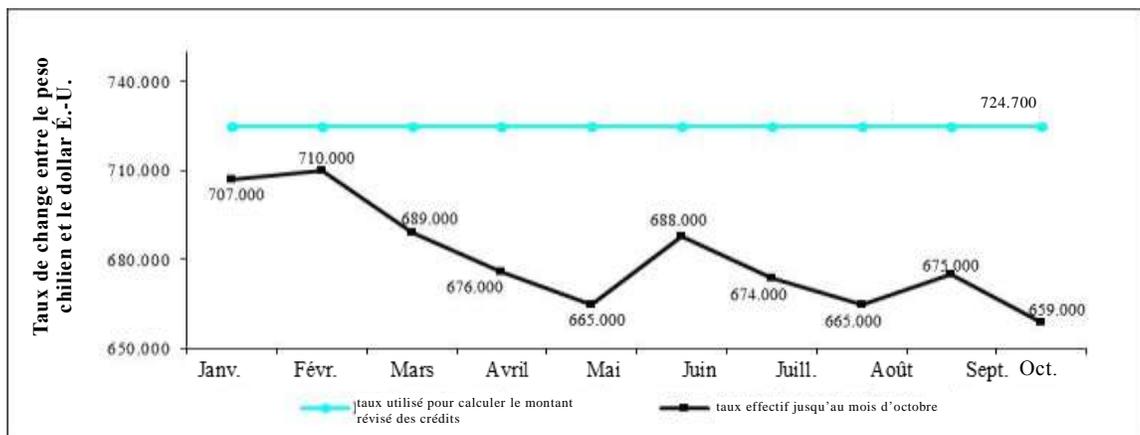
23. En ce qui concerne l'euro, la moyenne des taux enregistrés en 2016 est de 0,906 euro pour 1 dollar, alors qu'on avait retenu l'hypothèse d'un taux de 0,938 pour l'ouverture de crédits initiale. Le taux à terme révisé de 0,881 euro pour 1 dollar (en vigueur au moment de la passation du contrat en octobre 2016) a été utilisé pour 2017 dans le présent rapport. Il en ressort une augmentation de 11,4 millions de dollars. La figure II montre l'évolution du taux de change de l'euro au cours de la période de janvier à octobre 2016.

Figure II
Évolution du taux de change de l'euro par rapport au dollar en 2016



24. En ce qui concerne le peso chilien, la moyenne des taux enregistrés en 2016 est de 680,459 pesos pour 1 dollar, alors qu'on avait retenu l'hypothèse d'un taux de 724,700 pour l'ouverture de crédits initiale. Le taux à terme révisé de 678,753 pesos pour 1 dollar (en vigueur au moment de la passation du contrat en octobre 2016) a été utilisé pour 2017 dans le présent rapport. Il en ressort une augmentation de 5,2 millions de dollars. La figure III montre l'évolution du taux de change du peso chilien de janvier à octobre 2016.

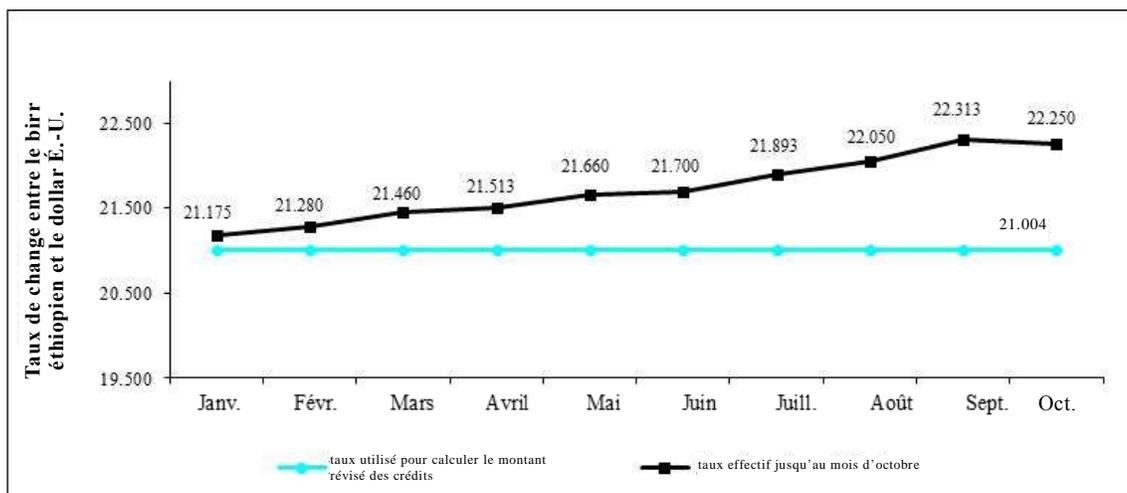
Figure III
Évolution du taux de change du peso chilien par rapport au dollar en 2016



25. En ce qui concerne le birr éthiopien, la moyenne des taux enregistrés en 2016 est de 21,816 birrs pour 1 dollar, alors qu'on avait retenu l'hypothèse d'un taux de 21,004 birrs pour l'ouverture de crédits initiale. Le taux moyen de 22,250 birrs pour 1 dollar a été utilisé pour 2017 dans le présent rapport. Il en ressort une diminution

de 5,3 millions de dollars. La figure IV montre l'évolution du taux de change du birr éthiopien de janvier à octobre 2016.

Figure IV
Évolution du taux de change du birr éthiopien par rapport au dollar des États-Unis en 2016



26. On trouvera dans les tableaux 1 et 3 des renseignements détaillés sur les taux de change opérationnels pour tous les lieux d'affectation: taux effectifs jusqu'à fin octobre 2016, taux retenus pour l'ouverture de crédits initiale et taux utilisés dans le présent rapport.

D. Expérience des achats à terme de devises pendant l'exercice biennal en cours

27. Dans sa résolution 67/246, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à avoir recours au mécanisme des achats anticipés pour protéger l'Organisation des Nations Unies contre les fluctuations des taux de change, en tenant compte des conclusions présentées dans le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (A/66/578 et Corr.1) et en maintenant les coûts de transaction au plus bas.

28. Un contrat d'achat à terme de devises est un instrument financier offrant une sécurité supplémentaire aux entités, car il leur permet de déterminer à l'avance le prix des devises qu'elles achèteront à l'avenir. Ces instruments financiers ont un coût minime, puisque leur prix dépend du taux de change au comptant en vigueur au moment de la passation du contrat, révisé en fonction des taux d'intérêts applicables.

29. Dans le cadre du contrat d'achat à terme de 2016, l'Organisation a acheté 300 millions de francs suisses et 48 millions d'euros à un taux préalablement défini; le dollar ayant perdu de sa valeur par rapport au franc suisse et à l'euro en 2016 (voir plus haut figures I et II), la différence nette entre les taux de change dont elle a bénéficié dans le cadre de ce contrat et les taux de change opérationnels qu'elle aurait utilisés en l'absence d'un tel contrat a été positive. L'Organisation a ainsi

gagné 11,9 millions de dollars (9,8 millions sur le franc suisse et 2,1 millions sur l'euro) pour la période allant de janvier à octobre 2016 et vu se réduire le montant des dépenses liées aux fluctuations des taux de change, passé de 59,6 millions à 47,7 millions.

30. Pour 2017, l'Organisation a signé en octobre 2016 un contrat à terme prévoyant l'achat mensuel d'un même montant de francs suisses et d'euros à des taux respectivement fixés à 0,960 franc suisse et 0,081 euro pour 1 dollar, de janvier à décembre 2017. Le résultat de la comparaison, en 2017, du taux de change établi par contrat et des taux opérationnels effectivement appliqués par l'Organisation, y compris en novembre et décembre 2016, figurera dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget.

31. Comme indiqué dans le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/70/557), au cours des trois années pendant lesquelles l'ONU a conclu des contrats de change à terme (2013, 2014 et 2015), ces instruments lui ont offert plus de sûreté, le prix à payer pour les futurs achats de devises étant connu d'avance. La pratique s'est traduite par une différence positive nette de 4,6 millions de dollars en 2013, de 7,1 millions pour l'exercice biennal 2014-2014 et de 11,9 millions pour la période courant de janvier à octobre 2016, et, partant, une réduction des dépenses budgétaires prévues pour les exercices respectifs.

32. À long terme, les différences positives et négatives liées à l'achat à terme de devises devraient se compenser et les sommes consacrées au change être les mêmes, que l'entité recoure à des contrats à terme ou achète des devises au comptant. Pour l'ONU, le principal avantage des contrats de change à terme consiste à savoir exactement quel montant elle devra verser pour acquérir les quantités de devises visées par le contrat, alors qu'en achetant des devises au taux de change opérationnel, elle est soumise aux fluctuations du marché, ce qui entraîne des différences, positives ou négatives, entre le taux de change prévu au budget et le taux en vigueur au moment de l'achat.

E. Taux d'inflation (diminution : 12 850 100 dollars)

33. Les taux d'inflation révisés sont pris en compte pour tous les objets de dépense dans les tableaux 1, 2 et 4. Ils sont fondés sur les coefficients d'ajustement effectifs ou prévisionnels utilisés aux fins du calcul des indemnités de poste promulgués par la CFPI dans le cas des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, sur l'écart entre les ajustements au coût de la vie effectifs et ceux budgétisés dans le cas des agents des services généraux et des catégories apparentées, et sur les données les plus récentes concernant les indices des prix à la consommation publiées dans l'hebdomadaire *The Economist* en ce qui concerne notamment les objets de dépense autres que les postes.

34. Les coefficients d'ajustement révisés utilisés dans le présent rapport tiennent compte des coefficients effectifs publiés par la CFPI sur la base des paramètres actualisés relatifs aux taux de change et à l'inflation, et des informations mises à jour sur le coût de vie reçues après l'approbation en décembre 2015 du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017. La diminution de 1,8 million de dollars imputable à l'inflation résultant de ces révisions des coefficients comprend notamment des ajustements à la baisse de 0,7 million de dollars pour New York et

1,1 million de dollars pour Nairobi. Les coefficients d'ajustement applicables à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur sont présentés dans le tableau 2.

35. La diminution nette de 3,7 millions de dollars pour la catégorie des services généraux et catégories apparentées comprend les ajustements au coût de la vie appliqués en 2016 et les projections pour 2017 établies à partir des dernières données disponibles. Conformément aux recommandations de la CFPI, aucune provision pour inflation n'a été prévue pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre à l'égard de la catégorie des agents des services généraux et catégories apparentées en poste à New York. Pour ce qui est de Genève, aucune provision pour inflation n'a été prévue au titre de la catégorie des services généraux et catégories apparentées à partir du 1er janvier 2017, ce qui s'est traduit par une diminution de 0,6 million de dollars.

36. La diminution de 3,7 millions de dollars comprend notamment des ajustements à la baisse de 1,7 million pour Addis-Abeba, 0,9 million pour Bangkok, 0,6 million pour Genève et 0,4 million pour Beyrouth. On trouvera dans le tableau 4 le détail des ajustements au coût de la vie applicables à la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées pour l'ensemble des lieux d'affectation.

37. La diminution de 6,6 millions de dollars enregistrée dans les objets de dépenses autres que les postes comprend notamment des baisses de 2,1 millions pour New York, 1,0 million pour Genève, 1,6 million pour Vienne et 0,7 million pour Addis-Abeba. On trouvera dans le tableau 1 les taux d'inflation retenus aux fins du présent rapport.

38. La diminution nette totale résultant des ajustements au titre de l'inflation pour tous les objets de dépense se chiffre à 12,9 millions de dollars, dont une baisse de 0,7 million de dollars des contributions du personnel, qui sera compensée par une réduction équivalente au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

F. Modifications à apporter aux coûts standard pour l'exercice 2016-2017 (augmentation : 30 322 600 dollars)

39. Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux coûts standard correspondent à l'effet net des variations des coûts salariaux standard, des dépenses communes de personnel et des taux de contribution du personnel. Les modifications des coûts salariaux standard proposées pour 2016 sont fondées sur la moyenne des dépenses salariales effectives engagées jusqu'à présent pendant l'exercice biennal, par catégorie et par classe, pour chaque lieu d'affectation. Aux fins de l'établissement du présent rapport, les moyennes salariales mensuelles pour les mois de janvier à septembre 2016 ont été analysées par catégorie et par classe et comparées aux données utilisées pour calculer le montant de l'ouverture de crédits initiale. Les projections pour 2017 sont fondées sur les tendances observées en 2016. L'augmentation nette de 22,3 millions de dollars qui en ressort tient au fait que les coûts moyens des traitements de base nets sont plus élevés que ceux retenus aux fins du calcul du montant initial des crédits à ouvrir.

40. Le montant inscrit au budget au titre des dépenses communes de personnel, qui se rapportent aux indemnités et prestations et aux frais supportés lorsque des

fonctionnaires sont engagés ou mutés ou quittent leurs fonctions, est calculé, pour chaque lieu d'affectation, en appliquant un pourcentage aux traitements nets. Ce calcul a été ajusté sur la base de l'analyse de l'évolution effective de ces dépenses dans tous les lieux d'affectation au cours de l'exercice biennal 2014-2015 et de janvier à septembre 2016, comparée aux taux retenus comme hypothèses pour calculer le montant initial des crédits à ouvrir. Il en ressort une augmentation nette de 5,7 millions de dollars, due à des ajustements touchant l'ensemble des lieux d'affectation. Ces ajustements comprennent également une réduction de 0,9 million de dollars, appliquée conformément à la résolution 70/244 de l'Assemblée générale sur les incidences financières de la mise en œuvre du nouvel ensemble de prestations (voir A/70/961, annexe II, tableau 1) et l'augmentation de 3,2 millions de dollars indiquée dans le rapport A/C.5/71/3, qui découle de la révision à la hausse du barème de l'indemnité pour charges de famille et des indemnités de départ.

41. Les modifications à apporter aux coûts standard comprennent aussi une augmentation de 7,7 millions de dollars du montant des contributions du personnel, compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes.

G. Taux de vacance de postes (diminution : 34 093 900 dollars)

42. Dans sa résolution 70/247, l'Assemblée générale a décidé qu'aux fins des calculs budgétaires de l'exercice biennal 2016-2017, les taux de vacance de postes suivants seraient utilisés 9 % pour les postes d'administrateur existants, 6 % pour les postes d'agent des services généraux existants et 50 % pour les nouveaux postes des deux catégories. La moyenne des taux effectifs de vacance pour la période allant de janvier à septembre 2016 était de 10,1 % pour les postes d'administrateur et de 7,1 % pour ceux d'agent des services généraux. L'application de ces taux sur l'ensemble de l'exercice biennal 2016-2017 se traduirait par une diminution nette de 34,1 millions de dollars.

43. En ce qui concerne les membres des services de sécurité hors Siège dont les postes sont financés sur le montant global du budget cofinancé du Département de la sûreté et de la sécurité, on avait utilisé pour l'établissement du budget-programme des taux de vacance de 10,1 % pour les postes d'administrateur et de 14,2 % pour les postes d'agent des services généraux. Les taux effectifs ont été respectivement de 10,3 % et de 11,8 %. La révision en conséquence des taux de vacance pour l'exercice biennal 2016-2017 se traduirait par une hausse de 0,6 million de dollars, à répartir entre les organismes des Nations Unies selon la formule de partage des coûts arrêtée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Compte tenu des pourcentages en vigueur, la part de l'ONU serait de 0,1 million de dollars, soit 22,3 % de l'augmentation. Ce montant est inclus dans les 34,1 millions de dollars dont il est question au paragraphe 42 ci-dessus.

H. Résumé

44. Sur la base des éléments fournis dans le présent rapport, les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 5 460 675 200 de

dollars, ce qui représente une augmentation de 51 955 700 de dollars, comme indiqué dans le tableau 2 ci-après.

III. Chapitres des recettes

Chapitre premier des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel

45. Les changements énoncés dans les chapitres des dépenses ci-dessus et au chapitre 3 des recettes ci-dessous entraîneraient une augmentation de 6,9 millions de dollars des recettes provenant des contributions du personnel.

Chapitre 2 des recettes. Recettes générales

46. L'augmentation de 415 600 dollars des recettes générales s'explique essentiellement par l'augmentation des recettes provenant de la location de locaux, amoindrie par une diminution des sommes remboursées au titre des services de conférence et de communication. L'augmentation des recettes provenant de la location de locaux est due à l'augmentation de l'espace disponible à la location dans les locaux des Nations Unies à Nairobi. Le chiffre révisé des recettes tient compte des montants effectifs enregistrés pour la période allant de janvier à septembre 2016 et des projections faites pour le reste de l'exercice biennal.

Chapitre 3 des recettes. Services destinés au public

47. La réduction de 6 177 400 de dollars des recettes nettes tirées des services destinés au public s'explique par la révision à la baisse des prévisions de recettes à hauteur de 6 062 200 de dollars et par l'augmentation des prévisions de dépenses à hauteur de 115 200 dollars, imputable à des changements dus à la modification des hypothèses budgétaires. La diminution du montant estimatif des recettes (6 062 200 de dollars) s'explique principalement par des recettes moins élevées que prévu, notamment celles provenant : a) de la vente d'articles philatéliques, au Siège comme à Vienne; b) de la vente de publications imprimées; c) des visites guidées du Siège; d) de la redevance versée par le prestataire des services de restauration du Siège, qui a été temporairement suspendue dans le cadre d'un accord intérimaire. Le chiffre révisé des recettes tient compte des montants effectifs enregistrés pour la période allant de janvier à septembre 2016 et des projections faites pour le reste de l'exercice biennal.

48. Toute modification supplémentaire du montant des recettes et des dépenses au cours de la période restant à courir de l'exercice biennal 2016-2017 sera prise en compte et consignée dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget, conformément à la pratique en vigueur.

Résumé

49. Sur la base des éléments présentés ci-dessus, le montant estimatif révisé des recettes pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèverait à 533 073 000 de dollars, répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Prévisions de recettes^a</i>	<i>Modification prévue</i>	<i>Prévisions révisées</i>
Chapitre premier des recettes	486 952,7	6 949,1	493 901,8
Chapitre 2 des recettes	41 226,7	415,6	41 642,3
Chapitre 3 des recettes	3 706,3	(6 177,4)	(2 471,1)
Total	531 885,7	1 187,3	533 073,0

^a Résolutions 70/248 B et 70/249 A à C de l'Assemblée générale.

IV. Mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre

50. L'Assemblée générale est invitée à réviser les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 afin d'en porter le montant à 5 460 675 200 de dollars (soit une augmentation de 51 955 700 de dollars), comme indiqué au paragraphe 44 ci-dessus, et à approuver les prévisions de recettes révisées d'un montant de 533 073 000 (soit une augmentation 1 187 300 de dollars), comme indiqué au paragraphe 49 ci-dessus.

Tableau 1

Taux de change par rapport au dollar des États-Unis et taux d'inflation retenus lors de l'ouverture de crédits initiale pour l'exercice biennal 2016-2017 et aux fins du présent rapport, par lieu d'affectation principal

<i>Lieu d'affectation principal(monnaie)</i>	<i>Taux de change</i>			<i>Taux d'inflation pour les objets de dépense autres que les postes (pourcentage)</i>			
	<i>Crédit initialement ouvert</i>	<i>Rapport d'exécution</i>		<i>Crédit initialement ouvert</i>		<i>Présent rapport</i>	
		<i>2016^a</i>	<i>2017^b</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
Vienne (euro)	0,938	0,906	0,881	1,8	1,9	0,9	1,8
Santiago (peso chilien)	724,700	680,459	678,753	4,4	3,2	3,9	3,2
Addis-Abeba (birr éthiopien)	21,004	21,816	22,250	8,5	8,3	8,1	7,9
UNMOGIP (roupie)	68,440	67,464	68,741	5,3	5,8	5,5	5,1
Beyrouth (livre libanaise)	1507,450	1513,79	1514,00	1,2	2,6	(1,0)	2,2
Gaza/UNRWA/ONUST (shekel)	3,857	6	0	1,1	2,0	(0,4)	1,1
Nairobi (shilling kényan)	3,831	3,797	3,797	1,1	2,0	(0,4)	1,1
Nairobi (shilling kényan)	107,627	102,059	104,942	5,6	4,9	6,2	5,5
Mexico (peso mexicain)	16,768	18,378	19,025	4,0	3,7	2,7	3,4
La Haye (euro)	0,938	0,906	0,881	1,2	1,4	0,2	1,0
Bangkok (baht thaïlandais)	36,082	35,250	35,034	1,7	3,0	0,3	1,1
Port of Spain (dollar de Trinité-et-Tobago)	6,408	6,618	6,705	5,4	5,4	3,7	4,5
New York (dollar des États-Unis)	1,000	1,000	1,000	1,6	2,3	1,1	2,1
Genève (franc suisse)	1,014	0,989	0,960	(0,1)	0,5	(0,3)	0,5

Centres d'information des Nations Unies ^c	1,000	1,000	1,000	1,6	2,3	1,1	2,1
--	-------	-------	-------	-----	-----	-----	-----

Abréviations : UNMOGIP = Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

^a Moyenne des taux de change opérationnels de l'ONU, les taux effectifs ayant été utilisés jusqu'en octobre 2016 et les taux révisés pour novembre et décembre 2016, sauf pour Addis-Abeba, Beyrouth et Port of Spain, où le taux d'octobre a été appliqué aux mois de novembre et décembre 2016. En ce qui concerne l'Euro et le franc suisse, le taux de change à terme de 2016 a été appliqué aux mois de novembre et décembre 2016.

^b Sur la base des taux de change à terme révisés pour 2017, sauf pour Addis-Abeba, Beyrouth et Port of Spain, qui utilisent le taux d'octobre 2016.

^c Effet global de l'inflation et des fluctuations monétaires.

Tableau 2
Coefficients d'ajustement appliqués à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur pour 2016 et 2017

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Crédit initialement ouvert</i>		<i>Premier rapport sur l'exécution du budget</i>		<i>Coefficients mensuels pour 2016^a</i>											
	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016^a</i>	<i>2017</i>	<i>Jan</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>
Vienne	34,40	36,14	39,22	40,70	37,50	42,00	37,80	41,80	42,00	41,30	38,90	40,10	39,90	40,50	34,40	34,40
Santiago	23,55	23,10	27,67	26,90	25,80	25,80	27,40	27,40	27,40	27,40	28,60	28,60	28,60	28,60	28,20	28,20
Addis-Abeba	39,90	39,98	39,02	36,80	39,90	39,90	39,30	39,30	39,30	39,30	38,70	38,70	38,70	38,70	38,20	38,20
UNMOGIP	34,92	34,40	35,17	33,00	37,50	37,50	34,50	34,50	34,50	34,50	35,10	35,10	35,10	35,10	34,30	34,30
Beyrouth	52,25	52,30	52,00	50,40	52,00	52,00	52,00	52,00	52,00	52,00	52,00	52,00	52,00	52,00	52,00	52,00
Gaza/UNRWA/ONUST	53,32	53,40	52,90	52,00	52,90	52,90	52,60	52,60	52,60	52,60	52,90	52,90	52,90	52,90	53,50	53,50
Nairobi	28,58	28,38	31,35	28,30	31,50	31,50	31,60	31,60	31,60	31,60	31,90	31,90	31,90	31,90	29,60	29,60
Mexico	39,38	39,30	38,97	36,20	39,80	39,80	40,10	40,10	40,10	40,10	38,10	38,10	38,10	38,10	37,60	37,60
La Haye	28,00	28,64	32,61	34,00	31,00	35,20	31,30	35,10	35,20	34,60	32,30	33,50	33,20	33,90	28,00	28,00
Bangkok	35,62	35,50	36,18	35,10	36,20	36,20	36,10	36,10	36,10	36,10	36,10	36,10	36,10	36,10	36,50	36,50
Port of Spain	45,12	45,00	44,02	42,03	45,70	45,70	44,40	44,40	44,40	44,40	43,40	43,40	43,40	43,40	42,80	42,80
New York	64,90	65,45	64,90	63,48	64,90	64,90	64,90	64,90	64,90	64,90	64,90	64,90	64,90	64,90	64,90	64,90
Service de sécurité des bureaux extérieurs	48,50	51,90	47,70	50,80	47,70	47,70	47,70	47,70	47,70	47,70	47,70	47,70	47,70	47,70	47,70	47,70
Genève	80,00	80,00	85,33	87,30	83,90	87,00	82,80	88,80	87,70	88,00	85,90	87,00	85,40	87,50	80,00	80,00
Centres d'information des Nations Unies	54,80	58,40	54,00	55,60	54,00	54,00	54,00	54,00	54,00	54,00	54,00	54,00	54,00	54,00	54,00	54,00

Abréviations : UNMOGIP = Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

^a Moyenne des coefficients d'ajustement effectifs jusqu'en octobre; pour novembre et décembre : coefficients prévus.

Tableau 3
Taux de change de 2016 par rapport au dollar des États-Unis, par lieu d'affectation

Lieu d'affectation	Crédit initial ouvert	Rapport d'exécution		Écart (pourcentage)		Taux de change mensuels pratiqués pour les opérations de l'ONU ^a											
	2016-2017	2016 ^a	2017 ^b	2016	2017	Jan	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Vienne	0,938	0,906	0,881	3,53	6,47	0,914	0,915	0,912	0,883	0,882	0,897	0,904	0,901	0,897	0,892	0,938	0,938
Santiago	724,700	680,459	678,753	6,50	6,77	707,000	710,000	689,000	676,000	665,000	688,000	674,000	665,000	675,000	659,000	678,753	678,753
Addis-Abeba	21,004	21,816	22,250	(3,72)	(5,60)	21,175	21,280	21,460	21,513	21,660	21,700	21,893	22,050	22,313	22,250	22,250	22,250
UNMOGIP	68,440	67,464	68,741	1,45	(0,44)	66,400	68,230	68,630	66,390	66,520	67,040	67,950	67,040	67,030	66,860	68,741	68,741
Beyrouth	1507,450	1513,796	1514,000	(0,42)	(0,43)	1,513,500	1,513,500	1,513,500	1,513,750	1,514,000	1,513,800	1,514,000	1,514,000	1,513,500	1,514,000	1,514,000	1,514,000
Gaza/UNRWA/ONUST	3,857	3,831	3,797	0,68	1,58	3,883	3,953	3,905	3,778	3,760	3,847	3,878	3,823	3,793	3,758	3,797	3,797
Nairobi	107,627	102,059	104,942	5,46	2,56	102,190	102,300	101,710	101,380	101,230	100,680	101,200	101,400	101,380	101,350	104,942	104,942
Mexique	16,768	18,378	19,025	(8,76)	(11,86)	17,170	18,270	18,170	17,240	17,240	18,480	18,880	18,830	18,770	19,430	19,025	19,025
La Haye	0,938	0,906	0,881	3,53	6,47	0,914	0,915	0,912	0,883	0,882	0,897	0,904	0,901	0,897	0,892	0,938	0,938
Bangkok	36,082	35,250	35,034	2,36	2,99	36,080	35,790	35,730	35,250	35,060	35,700	35,260	34,850	34,570	34,640	35,034	35,034
Port of Spain	6,408	6,618	6,705	(3,17)	(4,43)	6,348	6,467	6,524	6,601	6,644	6,657	6,654	6,700	6,705	6,705	6,705	6,705
Genève	1,014	0,989	0,960	2,53	5,62	0,991	1,013	0,997	0,963	0,969	0,992	0,979	0,980	0,982	0,970	1,014	1,014

Abréviations : UNMOGIP = Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

^a Moyenne des taux de change opérationnels de l'ONU, les taux effectifs ayant été utilisés jusqu'en octobre 2016 et les taux révisés pour novembre et décembre 2016, sauf pour Addis-Abeba, Beyrouth et Port of Spain, où le taux d'octobre a été appliqué aux mois de novembre et décembre 2016. En ce qui concerne l'Euro et le franc suisse, le taux de change à terme de 2016 a été appliqué aux mois de novembre et décembre 2016.

^b Sur la base des taux de change à terme révisés pour 2017, sauf pour Addis-Abeba, Beyrouth et Port of Spain, où le taux d'octobre 2016 a été utilisé.

Tableau 4
**Traitements des agents des services généraux et des catégories apparentées :
ajustements au coût de la vie**

(En pourcentage)

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Crédit initialement ouvert</i>		<i>Taux ajustés dans le rapport sur l'exécution du budget</i>	
	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
Vienna	1,8	1,9	1,1	1,8
Santiago	4,4	3,2	2,3	3,2
Addis-Abeba	8,5	8,3	1,4	7,9
UNMOGIP	5,3	5,8	3,6	5,1
Beyrouth	1,2	2,6	–	2,2
Gaza/UNRWA/ONUST	1,1	2,0	1,7	1,1
Nairobi	5,6	4,9	3,8	5,5
Mexique	4,0	3,7	–	3,4
La Haye	1,2	1,4	–	1,0
Bangkok	1,7	3,0	–	1,1
Port of Spain	5,4	5,4	8,2	4,5
New York	–	–	–	–
Service de sécurité des bureaux extérieurs	–	–	–	–
Genève	(0,1)	0,5	–	–
Centres d'information des Nations Unies	–	–	–	–

Abbreviations : UNMOGIP : Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies et Inde Pakistan;
UNRWA : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; ONUST : Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

Annexe I

Modifications envisagées des prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2016-2017

A. Par chapitre budgétaire et principal facteur de variation

(En milliers de dollars États-Unis)

Chapitre des dépenses	Modifications envisagées								Prévisions révisées (pourcentage)	Écart
	Crédits initialement ouverts pour 2016-2017 ^a	Dépenses imprévues et extraordinaires	Décisions des organes directeurs	Taux de change	Inflation	Ajustement des coûts standards	Vacance de postes	Total		
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	117 428,0	–	–	682,7	184,9	263,9	(803,5)	328,0	117 756,0	0,3
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	618 122,2	576,6	–	11 247,9	(1 368,6)	3 119,5	(5 984,2)	7 591,2	625 713,4	1,2
3. Affaires politiques	1 240 398,0	1 894,1	–	222,0	41,0	183,9	(1 111,3)	1 229,7	1 241 627,7	0,1
4. Désarmement	24 950,7	–	–	141,2	(63,8)	56,4	(215,6)	(81,8)	24 868,9	(0,3)
5. Opérations de maintien de la paix	109 624,0	–	–	647,2	(183,9)	425,1	(864,0)	24,4	109 648,4	0,0
6. Utilisations pacifiques de l'espace	7 162,3	–	–	146,0	(50,9)	37,5	(72,3)	60,3	7 222,6	0,8
7. Cour internationale de Justice	45 975,7	50,0	–	889,3	(1 156,2)	205,6	(275,7)	(287,0)	45 688,7	(0,6)
8. Affaires juridiques	48 845,9	–	12 371,2	265,5	(112,5)	106,9	(482,4)	12 148,7	60 994,6	24,9
9. Affaires économiques et sociales	157 717,8	–	–	–	(190,1)	220,4	(1 684,2)	(1 653,9)	156 063,9	(1,0)
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	10 912,5	–	–	–	(16,7)	(20,7)	(112,1)	(149,5)	10 763,0	(1,4)
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	16 798,3	–	–	(68,5)	12,7	27,0	(163,7)	(192,5)	16 605,8	(1,1)
12. Commerce et développement	135 159,4	–	–	3 494,4	(125,2)	877,2	(1 520,6)	2 725,8	137 885,2	2,0

Chapitre des dépenses	Modifications envisagées									
	Crédits initialement ouverts pour 2016-2017 ^a	Dépenses imprévues et extraordinaires	Décisions des organes directeurs	Taux de change	Inflation	Ajustement des coûts standards	Vacance de postes	Total	Prévisions révisées (pourcentage)	Écart
13. Centre du commerce international	35 697,3	–	–	1 491,6	(97,1)	–	–	1 394,5	37 091,8	3,9
14. Environnement	35 331,4	–	–	1 198,9	(477,1)	1 399,6	(355,5)	1 765,9	37 097,3	5,0
15. Établissements humains	20 806,8	–	–	618,1	(253,2)	622,5	(216,8)	770,6	21 577,4	3,7
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	36 917,6	–	–	769,3	(282,6)	171,0	(385,1)	272,6	37 190,2	0,7
17. ONU-Femmes	15 256,4	–	–	–	(17,3)	18,5	(167,9)	(166,7)	15 089,7	(1,1)
18. Développement économique et social en Afrique	153 650,3	–	–	(4 388,0)	874,2	4 263,9	(1 170,9)	(420,8)	153 229,5	(0,3)
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	94 646,2	–	–	2 435,2	(2 164,5)	289,9	(1 013,2)	(452,6)	94 193,6	(0,5)
20. Développement économique en Europe	64 870,9	–	–	1 634,7	(48,5)	249,8	(768,4)	1 067,6	65 938,5	1,6
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	105 299,7	–	–	2 820,1	(494,9)	(22,9)	(1 055,0)	1 247,3	106 547,0	1,2
22. Développement économique et social en Asie occidentale	69 369,4	–	–	(294,7)	(403,0)	206,8	(692,4)	(1 183,3)	68 186,1	(1,7)
23. Programme ordinaire de coopération technique	54 763,4	–	–	166,1	(448,4)	–	–	(282,3)	54 481,1	(0,5)
24. Droits de l'homme	191 574,9	4 893,7	–	3 858,2	(457,0)	1 061,0	(1 594,6)	7 761,3	199 336,2	4,1
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	82 204,9	–	–	3 401,5	(220,0)	(8,6)	(15,2)	3 157,7	85 362,6	3,8
26. Réfugiés de Palestine	55 592,9	–	–	609,3	(566,8)	157,6	(655,7)	(455,6)	55 137,3	(0,8)
27. Aide humanitaire	34 725,9	–	–	494,7	(38,2)	23,6	(289,1)	191,0	34 916,9	0,6
28. Information	188 021,9	–	–	467,3	(411,8)	1 284,2	(1 808,8)	(469,1)	187 552,8	(0,2)
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	22 677,0	–	–	–	(12,9)	1,4	(164,7)	(176,2)	22 500,8	(0,8)

Chapitre des dépenses	Modifications envisagées									
	Crédits initialement ouverts pour 2016-2017 ^a	Dépenses imprévues et extraordinaires	Décisions des organes directeurs	Taux de change	Inflation	Ajustement des coûts standards	Vacance de postes	Total	Prévisions révisées (pourcentage)	Écart
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	35 043,5	–	–		(36,8)	87,9	(388,5)	(337,4)	34 706,1	(1,0)
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	70 800,1	–	–	14,8	(228,6)	167,8	(465,8)	(511,8)	70 288,3	(0,7)
29D. Bureau des services centraux d'appui	166 585,3	–	–		(654,2)	525,4	(677,9)	(806,7)	165 778,6	(0,5)
29E. Bureau de l'informatique et des communications	98 461,8	–	–	78,8	(418,8)	169,1	(519,9)	(690,8)	97 771,0	(0,7)
29F. Administration (Genève)	134 658,7	12,2	–	4 240,7	(291,1)	1 728,4	(1 008,3)	4 681,9	139 340,6	3,5
29G. Administration (Vienne)	33 204,2	–	–	1 128,5	(259,9)	156,3	(198,3)	826,6	34 030,8	2,5
29H. Administration (Nairobi)	28 157,3	–	–	984,6	(162,7)	676,7	(250,2)	1 248,4	29 405,7	4,4
30. Contrôle interne	40 213,8	–	–	298,1	(118,5)	163,5	(408,5)	(65,4)	40 148,4	(0,2)
31. Activités administratives financées en commun	11 448,2	–	–	143,9	(3,3)	11,8	(97,0)	55,4	11 503,6	0,5
32. Dépenses spéciales	153 244,8	–	–	–	–	–	–	–	153 244,8	–
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	97 091,1	–	379,5	762,6	(226,9)	–	–	915,2	98 006,3	0,9
34. Sûreté et sécurité	234 295,4	725,6	–	2 562,4	(1 226,0)	3 723,0	(1 797,0)	3 988,0	238 283,4	1,7
35. Compte pour le développement	28 398,8	–	–	–	–	–	–	–	28 398,8	–
36. Contributions du personnel	482 614,8	–	–	4 509,8	(674,9)	7 691,7	(4 639,6)	6 887,0	489 501,8	1,4
Total	5 408 719,5	8 152,2	12 750,7	47 674,2	(12 850,1)	30 322,6	(34 093,9)	51 955,7	5 460 675,2	1,0

^a Résolutions 70/248 B, 70/248 C et 70/249 A à C de l'Assemblée générale.

B. Par lieu d'affectation et principal facteur de variation

(En milliers de dollars États-Unis)

Lieu d'affectation	Crédits initialement ouverts pour 2016-2017	Modifications envisagées							Prévisions révisées	Écart (pourcentage)
		Dépenses imprévues et extraordinaires	Décisions des organes directeurs	Taux de change	Inflation	Ajustement des coûts standards	Vacance de postes	Total		
New York	3 068 163,7	1 894,10	12 371,2		(2 887,8)	7 836,4	(15 243,0)	3 970,9	3 072 134,6	0,1
Genève	1 128 450,5	6 208,10	–	31 798,8	(1 663,7)	8 133,3	(9 212,2)	35 264,3	1 163 714,8	3,1
Vienne	163 921,0	–	–	8 195,3	(1 157,4)	904,3	(1 071,2)	6 871,0	170 792,0	4,2
Santiago	113 355,6	–	–	5 173,8	(1 480,4)	616,4	(1 099,7)	3 210,1	116 565,7	2,8
Addis-Abeba	212 852,6	–	–	(5 301,2)	292,8	5 700,1	(1 428,5)	(736,8)	212 115,8	(0,3)
Beyrouth	105 019,7	–	–	(426,2)	(841,5)	1 320,6	(1 017,3)	(964,4)	104 055,3	(0,9)
Nairobi	125 338,0	–	–	3 937,6	(952,6)	4 358,8	(1 174,2)	6 169,6	131 507,6	4,9
Bangkok	141 521,5	–	379,5	3 401,3	(3 015,1)	834,5	(1 425,9)	174,3	141 695,8	0,1
Autre ^a	350 096,9	50,00	–	894,8	(1 144,4)	618,2	(2 421,9)	(2 003,3)	348 093,6	(0,6)
Total	5 408 719,5	8 152,2	12 750,7	47 674,2	(12 850,1)	30 322,6	(34 093,9)	51 955,7	5 460 675,2	1,0

^a Comprend le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, Gaza, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Mexico, La Haye, Port of Spain, les Centres d'information des Nations Unies et la part des contributions aux mesures de sécurité interorganisations imputée sur le budget ordinaire.

Annexe II

**Montant estimatif des augmentations ou diminutions des crédits demandées
au titre des activités financées en commun et des mesures de sécurité
interorganisations (montant brut) pour l'exercice biennal 2016-2017,
par principal facteur de variation**

(En milliers de dollars États-Unis)

	<i>Crédits initialement ouverts pour 2016-2017</i>	<i>Dépenses imprévues et extraordinaires</i>	<i>Modifications envisagées</i>				<i>Total</i>	<i>Prévisions révisées (pourcentage)</i>	<i>Écart</i>
			<i>Taux de change</i>	<i>Inflation</i>	<i>Ajustement des coûts standards</i>	<i>Vacance de postes</i>			
Services de conférence, Vienne (budget brut)	52 321,2	–	3 919,0	(392,8)	373,4	(485,0)	3 414,6	55 735,8	6,5
Commission de la fonction publique internationale	18 225,6	–	–	(43,9)	29,6	(146,7)	(161,0)	18 064,6	(0,9)
Mesures de sécurité interorganisations	263 409,1	–	1 323,8	(684,2)	437,2	(15,9)	1 060,9	264 470,0	0,4
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	6 183,8	–	112,7	(6,9)	8,1	(58,4)	55,5	6 239,3	0,9
Corps commun d'inspection	13 000,2	–	504,4	(7,7)	0,6	(150,5)	346,8	13 347,0	2,7
Total	353 139,90	–	5 859,9	(1 135,5)	848,9	(856,5)	4 716,8	357 856,7	1,3

Annexe III

Dépenses engagées au 30 septembre 2016 au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2016-2017

(En milliers de dollars É.U)

Crédits ouverts ^a		5 408 719,5
Engagements non réglés	124 059,1	
Décaissements	1 912 498,6	
Total des dépenses		2 036 557,7
Solde non engagé		3 372 161,8

^a Comprend les ouvertures de crédits initiales (résolutions 70/249 A à C) et ultérieures (résolutions 70/248 B et C) de l'Assemblée générale.